

Le 31 janvier 2022

Passage de relais à la direction de l'IRCEC

A compter du 1^{er} février 2022, Victor Galvao se voit confier la direction générale de la Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs, au terme d'une passation préparée et anticipée. Responsable juridique et institutionnel de l'IRCEC depuis six ans, ce proche collaborateur d'Angela Alves bénéficie de l'entière confiance des administrateurs.

Les administrateurs de l'IRCEC saluent la qualité du travail qu'Angela Alves a accompli depuis 2005 au bénéfice des artistes-auteurs. Angela a guidé l'institution jusqu'à obtenir le statut de Caisse nationale d'Assurance vieillesse autonome en 2012 et la mise en place d'une nouvelle gouvernance. Elle en été nommée directrice de l'IRCEC en avril 2015, alors que s'annonçait une période riche en bouleversements institutionnels.

Patrick Lemaître, président de l'IRCEC, tient à remercier Angela Alves au nom des artistes-auteurs élus qu'elle a accompagnés durant ces dernières années. *« Nous saluons l'engagement personnel et professionnel d'Angela, sa parfaite connaissance des spécificités des artistes-auteurs et de la protection sociale. Je regrette son départ même si, fort heureusement, les créateurs continueront de bénéficier de son expérience dans le cadre de sa nouvelle aventure professionnelle. Ce fut une directrice exceptionnelle qui a su épauler l'IRCEC dans de nombreux défis parmi lesquels l'autonomie de la Caisse et l'accompagnement de nos régimes dans diverses réformes. Angela a contribué à faire grandir notre Caisse, lui assurant une stabilité et une notoriété précieuses. Depuis plusieurs années nous apprécions les qualités et les compétences de son successeur, Victor Galvao, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. A Angela comme à Victor, les administrateurs de l'IRCEC et de ses trois régimes expriment leurs meilleurs vœux de réussite dans leurs nouvelles fonctions. »*



© Christian Chamourat / IRCEC

Victor Galvao, spécialiste en droit de la protection sociale âgé de 44 ans dont six passés au service des artistes-auteurs, s'engage à assurer la continuité des projets menés au service des adhérents de la Caisse.

----- Créée en 1962 et gérée par les artistes-auteurs, l'IRCEC est la Caisse nationale de retraite complémentaire obligatoire chargée de la gestion des trois régimes RAAP, RACD, RACL auxquels les auteurs cotisent selon la nature de leur activité. L'IRCEC a pour objet de garantir, dans la durée, la collecte des cotisations et le versement des pensions à ses adhérents. Placé sous la tutelle du ministère des Affaires sociales, c'est un organisme de droit privé exerçant une mission de service public.